

La crise de la chaise vide (Pathé, janvier 1966)

Source: Bâtir l'Europe (Marché commun)- Pathé Journal & R.C. [Prod.], Janvier 1966. Pathé Archives, Saint-Ouen. - (03:58, Noir et blanc, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/la_crise_de_la_chaise_vide_pathe_janvier_1966-fr-9afa87ac-7b3c-47d9-a832-4453bd487f88.html

Date de dernière mise à jour: 04/07/2016



La crise de la chaise vide (Pathé, janvier 1966)

[Journaliste] Le marché commun agricole, c'est-à-dire la Communauté économique européenne, c'est-à-dire, en fin de compte, l'Europe unie, sortira peut-être de la nuit où l'avait plongé la rupture de Bruxelles le 30 juin 1965. Essayons de simplifier un problème extrêmement touffu et complexe : en 1957, en signant le Traité de Rome, l'Allemagne de l'Ouest, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas fixent les étapes d'une unification économique qui, en créant un marché de 170 millions d'habitants, entend hisser l'Europe de Six au niveau des plus grandes puissances mondiales. L'objectif final sera l'unification politique. Mais si net que soit l'esprit d'un traité, son application se heurte toujours aux réalités. Les intérêts particuliers des Etats signataires n'étant pas toujours parallèles à l'intérêt général, les Six durent constamment rechercher ce qu'on a appelé l'équilibre des satisfactions. C'est ainsi que la création du marché industriel européen satisfaisait plus particulièrement l'Allemagne et l'Italie. Désireuse de rétablir l'équilibre, la France a multiplié ses efforts pour mettre sur pied le marché commun agricole dont la première étape, le marché des céréales, la favorisait. Elle pourrait ainsi écouler ses produits agricoles vers les pays industriels à forte densité urbaine et ouvrir à son agriculture la voie de la modernisation. Mais en juin '65, à Bruxelles, l'Europe des Six buta sur le problème du financement du marché agricole. La Commission Hallstein voulait son budget propre alimenté par une perception supranationale des recettes. Le contrôle de ce budget aurait fait de l'assemblée européenne de Strasbourg un parlement au-dessus de la souveraineté des Etats. Le général de Gaulle n'était pas pour l'immédiat partisan de la supranationalité. Dans sa conférence de presse de septembre 1965, il le précisait :

[Charles de Gaulle] « La fédération européenne serait régie par un aréopage technocratique, apatride et irresponsable. Et on sait aussi que la France oppose à ce projet – qui paraît vraiment en dehors de la réalité – le plan d'une coopération organisée des Etats.

[Journaliste] Le marché agricole était devenu la pierre d'achoppement de l'Europe. Le 17 janvier cependant, à Luxembourg, le désir commun de recoller les morceaux se manifeste. Il ne s'agit pas encore d'une réunion de la Communauté, mais d'une conférence politique entre les ministres des Affaires étrangères. La présence de Monsieur Couve de Murville montre la volonté de la France de ne pas enterrer l'Europe. Placée sous le signe du froid, cette conférence ne fait d'abord que confirmer les antagonismes. Monsieur Luns, le Néerlandais, le plus farouche adversaire des thèses françaises, réaffirme sa position :

[Joseph Luns] En ce qui concerne les Pays-Bas, nous sommes d'avis que l'Europe future doit être basée, bâtie sur des données supranationales, sur des assises supranationales et selon des données d'intégration.

[Journaliste] Monsieur Paul-Henri Spaak est plus nuancé sur l'application du vote majoritaire prévu par le Traité de Rome à partir du premier janvier, un des obstacles majeurs à l'accord :

[Paul-Henri Spaak] Je crois que la procédure que nous avons proposé est une procédure qui doit donner la sensation à tout le monde que tous les efforts loyaux seront faits pour éviter le vote majoritaire pour arriver au vote unanime ; le vote majoritaire ne restant que la dernière ressource.

[Journaliste] La porte reste ouverte et c'est la seconde réunion de Luxembourg. Elle va cette fois aboutir, sinon à un accord sur le fond, du moins à l'expression de la volonté unanime de rechercher un terrain d'entente. La France accepte de reprendre, en février, sa place dans le fauteuil resté vide pendant six mois à Bruxelles. Si le marché européen n'est pas encore tout à fait sauvé, l'espoir d'une solution se précise.